

L'INQUISITION EN BELGIQUE

En 1870, le clergé bruxellois voulut célébrer par des processions jubilaires le 500^e anniversaire du supplice atroce infligé à quelques malheureux juifs jugés par l'Église. Des protestations indignées s'élevèrent parmi la population et le projet dut être abandonné. Mais il avait eu pour conséquence la rectification d'une erreur historique, la preuve d'un faux miracle. (1)

En 1876, le pays voulut rappeler par un cortège historique le troisième centenaire de l'acte célèbre qui mit fin dans nos provinces aux grandes persécutions religieuses du XVI^e siècle. Le parti clérical s'émut, et au lieu d'avouer franchement qu'il ne pouvait fêter un pareil anniversaire sans se mettre en opposition avec la doctrine de son Église, il prétendit refaire l'histoire de la Pacification de Gand et des atrocités qui l'avaient précédée. Avant et après les fêtes, jusqu'au sein du Parlement, on nia que le saint-office eût jamais existé dans les Pays-Bas !

(1) Dom Liber, *le faux miracle du Saint-Sacrement à Bruxelles*, 1874 (éd. définitive du *Jubilé d'un faux miracle* publié en 1870 dans la *Revue de Belgique*).

Le poignardement des hosties, pure légende ! avait dit M. Potvin. — L'inquisition, pure légende ! répondait M. Dumortier :

« Vous avez cherché à rendre le catholicisme odieux et à
» montrer à Gand les horreurs de l'Inquisition ; mais, en défi-
» niève, l'Inquisition a-t-elle jamais existé en Belgique ?
» Jamais elle n'y a existé... Vos protestations prouvent votre
» profonde ignorance des questions historiques... Vous ne
» sauriez pas prouver que l'Inquisition ait jamais existé en
» Belgique : je vous en défie !... Vous confondez à plaisir
» l'Inquisition avec les commissions du duc d'Albe... Qui donc
» a fait en Belgique tous les actes odieux qui ont soulevé l'in-
» dignation du pays ? C'étaient de simples commissaires
» nommés par le duc d'Albe et les magistrats des villes...
» Jamais, je le répète, l'Inquisition n'a existé en Belgique, et
» je vous défie de prouver le contraire. Les crimes qui ont été
» punis ne l'ont pas été par l'Inquisition, mais par les agents
» du féroce duc d'Albe. (1) »

A ces incroyables assertions, la gauche parlementaire et la presse libérale répondirent en exhumant des bibliothèques et des archives et en jetant à pleines mains les sentences des inquisiteurs. La vérité historique semblait ainsi n'avoir été que mieux mise en lumière par ces contradictions insensées. Des débats à peine terminés ont prouvé cependant que, même du haut de la tribune nationale, on ose la discuter encore. (2)

Ces pages ont été écrites pour rendre, de nouveau, témoignage à la vérité.
15 juillet 1879.

(1) Chambre des Représentants, séance du 20 décembre 1876 (*Annales parlementaires*, p. 190). Nous ne connaissons, dans tout le parti libéral, qu'un homme qui ait soutenu à peu près la même thèse : en écrivant les pp. 7, 13, 14 et 15 de son étude intitulée *les Pays-Bas dans les temps anciens : la Belgique. L'Inquisition*, M. Félix Vander Taelen a oublié que la véritable Inquisition est l'Inquisition apostolique et que l'inquisition d'Espagne n'était qu'une forme particulière de celle-ci. — (2) Chambre des Représentants, séances du 21 février et du 7 mai 1879 (*Annales parlem.*, pp. 486 et 947).

I

LE SAINT OFFICE DE L'INQUISITION

Toutes les religions ont été intolérantes pour les cultes rivaux ; et toutes, au lieu d'exclure simplement de leur communion ceux qui ne partageaient plus les croyances communes, ont érigé en dogme le devoir d'exterminer les dissidents, ont appelé sur eux les vengeances du pouvoir séculier. Dès que le christianisme eut des empereurs à lui, il fit persécuter le paganisme ; dès que les orthodoxes eurent des empereurs à eux, ils firent persécuter les hétérodoxes. (1)

(1) « Depuis la conversion de Constantin, dit M^{sr} André en corrigeant quelques écrivains plus timides, les peines temporelles ont été employées contre tous les hérétiques sans exception. » (*Cours de Droit Canon*, v^o Inquisition ; dans l'*Encyclop. théolog.* de Migne.)